

DEPARTEMENT  
de la  
CHARENTE - MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 1er OCTOBRE 1965

OBJET:

INSTANCE FOUGERE /C VILLE DE ROYAN

65152

Le premier octobre mil neuf cent soixante cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député-Maire, d'après convocations faites le 24 Septembre 1965.

Etaients présents: M. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, M. COLLE, BOUCHEY, NAULIN, POUGET, BOUDEY, Dr GACHET, BROTREAU, M<sup>me</sup> BIDEAU, MM. VULPAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, D<sup>r</sup>. DOMECCQ, LANUSSE, MM. TETARD, STIPAL, CAMBLONG, ECHEVIS, NARTEAU.

Représenté M. BUJARD par M. DE LIPKOWSKI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par Jugement du Tribunal Administratif de BORDEAUX, en date du 6 Juillet 1965, la Ville a été condamnée à payer 2.000 fr ( deux mille fr ) de dommages et intérêts à Madame FOUGERE, pour une aggravation d'écoulement sur un terrain de culture situé au bas du Chemin Chevalier du Pavillon.

Le jugement, pour le principe, doit faire l'objet d'un pourvoi en Conseil d'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'exposé du Rapporteur,

Considérant qu'il y a lieu de se pourvoir en Conseil D'Etat,

./.

DECIDE ,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à engager la procédure de pourvoi en Conseil d'Etat dans l'affaire FOUGERE C/VILLE DE ROYAN.
- de charger M. le Président CELICE, de défendre les intérêts de la Ville .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Député-Maire  
L'Adjoint Délégué,



VU

ROCHEFORT-SUR-MER, le  
Le Sous-Préfet,

12 OCT. 1965